

Réunions post-vendanges 2022

INFOS EN BREF



Mise à jour du guide VCI

Nous avons remis à jour le guide du VCI, il est disponible sur le site du guide-viticulteur.com

Vous y trouverez sa définition, son utilité, son fonctionnement et les règles inhérentes.



Observatoire annuel des pratiques

<https://questionnaire-pro.fr/plan-actions-terroirs-territoires>

550 réponses à l'enquête (au minimum) sont attendues sur vos pratiques phytos et 1015 calendriers de traitement pour continuer à construire un observatoire fiable et robuste.

Les avantages ? Chaque répondant reçoit une synthèse individuelle pour se positionner par rapport aux pratiques à l'échelle de son département.

Grâce à cette base, nous pourrions répondre de manière objective et argumentée aux interpellations de plus en plus fréquentes sur l'utilisation des pratiques phytosanitaires en viticulture.



Réglementation phyto

Distance de Sécurité Riverains (DSR = ex ZNT) et Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) : de quoi s'agit-il ?

Distance de sécurité riverains : Elles sont définies par décret. Les traitements en proximité des habitations doivent respecter certaines distances de 0 à 20 m selon le matériel utilisé et les produits utilisés. L'information des riverains est par ailleurs obligatoire.

Conseil Stratégique Phytosanitaire : Les exploitations certifiées HVE ou AB, ainsi que celles utilisant des produits bio contrôle ne sont pas concernées. Il est réalisé par un organisme indépendant de toute activité de distribution ou de prestation de produits phytosanitaires. Il s'agit d'un diagnostic de votre exploitation accompagné d'un plan d'actions pour optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires. Le CSP est demandé pour le renouvellement du Certiphyto.



Moratoire douanes CVI

Il permet, jusqu'à la fin de l'année d'effectuer une régularisation de votre CVI dans

l'hypothèse où les surfaces déclarées en production sont supérieures aux surfaces réellement exploitées. Les sanctions appliquées sont particulièrement allégées. *C'est l'occasion ou jamais d'effectuer votre régularisation ! la CAVB est à votre disposition pour réaliser un premier diagnostic de votre situation avant d'aller aux douanes.*



Dispositif Flavescence Dorée 2022

Les prospections se sont achevées le 5 octobre et l'ensemble des prélèvements ont été réalisés. **La situation est très inquiétante dans le Sud Saône et Loire, on note également de nouvelles communes contaminées en Saône et Loire et en Côte d'Or.** Des réunions bilan seront organisées dans le vignoble afin d'échanger sur les évolutions du plan lutte cet hiver.

Il est rappelé que l'arrachage des pieds avant les prospections est une pratique risquée dans une situation d'explosion de la maladie.



Qanopee : projet pilote pour le QuArt Nord-est de la PrEmultiplication Collective

La pré-multiplication est l'étape de multiplication qui fournit les plants pour les vignes-mères. Qanopee est un projet collectif entre la Bourgogne, la Champagne et le Beaujolais pour créer une unité de pré-multiplication sous serre insect-proof.

L'association Qanopée a été créée le 24 octobre 2022.



Adaptation du vignoble

Des ODG ont engagé des réflexions de réouverture et de modification de leurs cahiers des charges afin de proposer des adaptations liées au changement climatique : Densité de plantation, cépage, etc.

Des collectifs s'intéressent également aux changements des pratiques (couverts végétaux, diminution des traitements, etc.). Enfin l'agroforesterie est également au cœur des discussions.



Transmission - Projet de loi de finances 2022

Amendement adopté en octobre 2022 : Augmentation du plafond d'exonération à 75 % des droits de mutation à titre gratuit jusqu'à 500 000 € en faveur des biens ruraux loués à long terme ou par bail cessible hors du cadre familial et des parts de groupements fonciers agricoles.

En contrepartie, le bénéficiaire doit s'engager à conserver le foncier 5 années supplémentaires, soit 10 ans au total.

C'est une première évolution très positive sur la problématique de transmission, même s'il reste encore du chemin.

La CAVB rencontre prochainement le Député Eric Girardin (rapporteur du dossier sur la transmission du Foncier viticole) et nous préparons avec lui et les députés

bourguignons qui nous soutiennent la traduction de ses propositions, en particulier celle de « **l'exonération totale** des droits de mutation dans le cadre d'un bail rural à long terme sous contrainte de durée de détention de 25 ans ».

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a confirmé qu'il souhaitait sortir une loi d'orientation agricole en 2023 et qu'il est assez ouvert à une solution de ce type, ce qui serait plus adapté.



Aides gel 2021

Aides France Agrimer : Versement dans quelques semaines.

Prise en charge cotisation MSA : Taux de perte de production du fait du gel compris entre 20 % et 30 %. Destinée aux demandeurs n'ayant pas déposé de dossier ou n'ayant pas reçu d'indemnisation au titre des dispositifs calamités agricoles et/ou complément d'indemnisation pour les productions assurées et/ou de tout autre dispositif d'aide mis en place localement et portant sur les mêmes coûts admissibles.
Dossier à déposer avant le 15 NOVEMBRE.

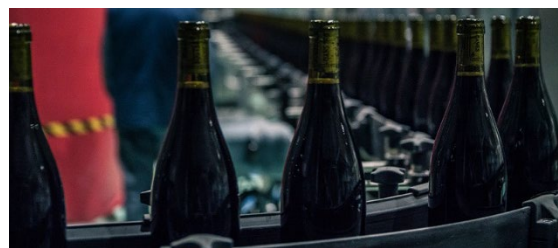


Fermages

Suite aux épisodes de gel 2021, nous vous avons annoncé qu'un travail similaire à celui qui avait été effectué sur la Côte d'Or avait été engagé avec les Directions Départementales des Territoires (DDT) afin de modifier la méthode de calcul des fermages.

La volonté de la profession a été d'intégrer dans la formule jusqu'ici utilisée le rendement de l'appellation, tout en veillant à préserver les particularités de chaque département.

Ce long travail collaboratif et de négociation est aujourd'hui récompensé puisque la CAVB, avec l'aide de ses partenaires, est parvenue à faire évoluer la formule de calcul du département de la Saône et Loire et de l'Yonne !



Etiquetage ingrédients et calories

La valeur nutritionnelle et les ingrédients seront inclus dans l'étiquetage des futurs vins en dépit d'une forte mobilisation de la filière viticole.

Jusqu'alors exemptées de cette obligation, les boissons alcoolisées – vin, crémants, spiritueux - devront l'indiquer à **partir de décembre 2023.**

Nous sommes dans l'attente depuis le mois de juin de précisions de la part de l'Union Européenne (acte délégué) afin de pouvoir communiquer plus largement sur le sujet.

Actuellement, 3 options s'offrent à vous :

- 1) Indiquer toutes les mentions obligatoires sur l'étiquetage physique du produit
- 2) Développer votre propre système d'information dématérialisée
- 3) Utiliser les services d'une plateforme déjà existante et payante (ex : U-label ; QR Trace...)

Des réunions d'informations plus précises seront organisées cet hiver.



Plateforme Document Unique d'Évaluation des Risques : Service à venir à la CAVB !

Pour répondre aux futures obligations, la CAVB mettra prochainement en place une « plateforme DUERP » sous forme d'un outil de saisie facilitée d'informations par le viticulteur afin d'établir son DUERP de manière simple et intuitive.



CAVB Magazine

Exceptionnellement, il n'y aura pas de CAVB Magazine ce trimestre : l'équipe CAVB est en train de le faire évoluer, notamment pour faire face aux augmentations du papier et des coûts de production, afin qu'il reste évidemment gratuit pour tous nos adhérents. Vous allez très prochainement être sollicité afin de répondre à une enquête de satisfaction portant sur les premiers numéros.



VITA Bourgogne

Vous recrutez un/une salarié(e) ? Passez par VITA Bourgogne pour publier votre offre d'emploi sur près de 15 plateformes en une seule fois, et réunir vos candidatures en un seul endroit.

<https://www.vitabourgogne.com/connexion-espace-recruteur/>

INSCRIVEZ-VOUS : Atelier participatif « Rédaction offres d'emploi »

Cet atelier animé par l'Apecita (partenariat VITA Bourgogne) a pour objectifs de vous aider à :

- mieux identifier et déterminer vos besoins en matière de recrutement (les missions, les compétences...) ;
- mettre en valeur votre entreprise ;
- mieux rédiger vos offres d'emploi et être plus attractif pour les candidats.

Il sera composé de temps d'échanges et d'exercices pratiques.

Le 19 décembre 2022 de 14h à 16h30 à la CAVB - 132 route de Dijon 21200 Beaune

Lien d'inscription :

<https://forms.gle/q63YLL6sctdacX8n9>



Fête des Grands Vins : Temps fort institutionnel pour la CAVB

La 149^e édition aura lieu les 18 et 19 novembre 2022.

Cet événement repose sur la force du collectif : vos dons de bouteilles, et votre participation sont essentiels pour que perdure cette fête vinique considérée comme la plus ancienne en France.

Vous avez été sollicité via votre ODG (ou syndicat viticole) pour compléter vos intentions de dons et de participation : **Il est encore temps de les communiquer, nous vous en remercions par avance.**

Chaque don de bouteille (un don = un lot de 3 bouteilles) vous donne droit à une entrée gratuite sans verre, à offrir librement.